

Amiens, le 22 septembre 2025

Dossier suivi par :
Coralie ALEXANDRE
Sébastien JIMENEZ
Antoine MEATS

Secrétariat des IA-IPR :
ce.ipr@ac-amiens.fr
03 22 82 39 70

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Mme Coralie ALEXANDRE
M. Sébastien JIMENEZ
M. Antoine MEATS
Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'Education Physique et Sportive

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Education Physique et Sportive
S/c
de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement de l'enseignement public et privé

Objet : lettre de rentrée

Préambule commun à toutes les disciplines

Chères et chers professeurs,

Nous tenons tout d'abord à saluer votre implication dans la mise en œuvre des examens de fin d'année (DNB, baccalauréat, BTS, etc.), garantissant ainsi le bon déroulement de toutes les opérations.

Cette nouvelle année scolaire s'ouvre sur une évolution du DNB dans ses modalités d'évaluation qui touche à la fois le contrôle continu et les épreuves finales. La prise en compte des moyennes annuelles chiffrées dans le cadre du contrôle continu ne remet pas en cause l'évaluation par compétences que vous avez mise en place avec vos classes ces dernières années. Néanmoins une réflexion collective au sein des établissements sur les pratiques d'évaluation semble opportune. Cette culture partagée contribue à garantir à tous les élèves un parcours scolaire équitable de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Au lycée, une épreuve anticipée de mathématiques est introduite en fin de première pour tous les élèves (voie générale et voie technologique), qui aura pour effet de modifier le coefficient du Grand Oral (de 10 à 8 en voie générale, et de 14 à 12 en voie technologique) à compter de la session 2027 du baccalauréat. La prise en compte du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat depuis la réforme du lycée, et son importance dans l'orientation des élèves via Parcoursup ont nécessité la mise en place de projets d'évaluation à la rentrée 2021. Ces projets ont permis une première harmonisation des pratiques d'évaluation au sein des établissements. Pour garantir au mieux l'équité des candidats, il convient aujourd'hui de poursuivre ce travail collectif en réinterrogeant ces projets. En particulier, il est nécessaire de rendre parfaitement explicite la part certificative des évaluations.

Plusieurs nouveaux programmes disciplinaires entrent en vigueur à la rentrée 2025 :

- en langues vivantes pour les élèves de 6^{ème} et de 2^{nde}
- en mathématiques et en français pour les classes de 6^{ème}

De plus, le programme EVARS doit être déployé de la 6^{ème} à la Terminale : au-delà des 3 séances dues par année et par niveau, il concerne toutes les disciplines dans le cadre de leur propre programme. À travers une réflexion progressive sur le rapport à son corps, le corps des autres et sur la construction de son identité, ce programme s'inscrit concrètement dans la transmission des Valeurs de la République que porte l'École.

À cette rentrée, les collègues doivent organiser un dispositif permettant une mise à l'écart effective des téléphones portables. C'est dans cette volonté de promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école que s'inscrit la demande de limiter les accès à Pronote sur une plage horaire donnée. Cette démarche peut nous conduire également à interroger nos usages du numérique dans nos pratiques pédagogiques et professionnelles. Par ailleurs, nous rappelons l'importance et l'obligation de renseigner précisément le cahier de textes numérique afin d'assurer la continuité pédagogique.

Soyez assurés de notre disponibilité et de notre accompagnement tout au long de l'année. Que celle-ci soit propice à la réalisation de vos projets professionnels et personnels, et riche de réussites pour vous et vos élèves.

L'Éducation Physique et Sportive dans les établissements du second degré

Cette lettre de rentrée a pour objectif de porter votre attention sur les priorités de l'inspection pédagogique régionale EPS. Elle prend appui sur [la circulaire de rentrée](#) ministérielle du 03 juillet 2025. Le document « repères pour la mise en œuvre de l'EPS 2022 – 2025 », réactualisé, vous parviendra prochainement. Vous pouvez retrouver des ressources complémentaires présentes sur notre site académique <http://eps.ac-amiens.fr/>

Le pilotage de l'EPS dans l'académie : de nouveaux acteurs pour impulser.

L'inspection pédagogique régionale EPS est en partie renouvelée : M. Sébastien Jimenez rejoint l'académie en tant qu'IA IPR. M. Nicolas Pasquier continue d'appuyer étroitement l'inspection pédagogique. M. Mickaël Pasini se voit confier pour cette première année une mission sur les enseignements artistiques. M. Emilien Fery et M. Thibaut Perate s'orientent sur d'autres perspectives professionnelles. Nous les remercions très chaleureusement pour leur engagement à nos côtés durant toutes ces années.

- 3 IA-IPR EPS : Coralie Alexandre – Antoine Meats – Sébastien Jimenez
- 5 Chargés de mission : Nicolas Pasquier - Mathieu David - Nicolas Mouney - Brice Thouvenin - Mickael Pasini

Les lauréats de concours : un vivier important à accompagner.

Nous félicitons l'ensemble des lauréats aux différents concours (2 agrégés externes, 5 agrégés internes, 24 enseignants d'EPS) et remercions par la même occasion les différents tuteurs qui vont accompagner leur entrée dans le métier.

« Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous » (circulaire de rentrée)

En cohérence avec l'orientation donnée par la circulaire de rentrée nous poursuivons nos deux priorités déjà engagées l'année dernière, à savoir :

- placer les apprentissages moteurs, comme savoirs fondamentaux, au centre des leçons d'EPS.
- optimiser les démarches pédagogiques à travers l'analyse de pratiques professionnelles.

La formation continue : un levier de développement professionnel

L'offre de formation axée depuis l'année dernière sur la mise en place de parcours autour des sports de raquettes, des sports de combat, du savoir nager et du savoir s'entraîner, s'enrichit cette année de nouveaux groupements : athlétiques, gymniques et artistiques. Ces parcours hybrides conçus sur 2 ans (19h de formation par an) apportent des cadres d'analyse en lien avec les théories de l'apprentissage et la didactique des activités supports pour cibler en profondeur les apprentissages moteurs en EPS. Ils ambitionnent aussi le partage d'outils favorisant une réflexion sur sa pratique, seul ou entre pairs.

Les « forums » départementaux sont reconduits et apporteront des pistes sur des objets pédagogiques précis (le

carnet d'entraînement, les matchs à thèmes, le travail en atelier, ...)

À cela s'ajoute des modules spécifiques à destination des jeunes enseignants (échelon 4), des enseignants contractuels (non titulaires) et des enseignants intervenants en EPPCS ou avec des sportifs de haut niveau.

Convaincus de la nécessité d'actualiser régulièrement les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques, institutionnelles et les gestes professionnels attendus, d'autres formations sont proposées notamment : enseigner avec l'IA et l'analyse de pratique professionnelle.

Il est aussi toujours possible de demander des formations d'initiatives locales afin de répondre à des besoins identifiés au sein de vos équipes pédagogiques. Les formations inter-degrés (les professeurs d'EPS d'un collège et les professeurs des écoles de cycle 3 du secteur) perdurent pour consolider le cycle 3.

L'ensemble est consultable sur mon Paf en ligne : <https://paf.ac-amiens.fr/paf/>

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 septembre 2025.

Noémie Plaisant, nouvelle coordonnatrice de la formation continue qui succède à Brice Thouvenin qui a œuvré avec efficacité, communiquera très prochainement sur le PAF 2025/2026.

Pour compléter cet accompagnement professionnel et dans la continuité du webinaire de février 2024 sur les risques du métier et les gestes professionnels (<https://eps.ac-amiens.fr/734-risques-du-metier-et-les-gestes-professionnels-en-eps.html>), nous vous informons qu'un guide académique sur les risques du métier et gestes professionnels (co-rédigé par les IA-IPR EPS, la direction des ressources humaines du rectorat et les organisations syndicales) vous sera envoyé sur votre boîte mail académique.

Les tests d'aptitudes physiques en 6^{ème} : une opportunité pour engager les élèves

La circulaire de rentrée précise la mise en place de tests d'aptitudes physiques **facultatifs** en 6^{ème} afin de « favoriser la pratique physique de tous les élèves » et de positionner les performances des élèves dans le temps long. Les chefs d'établissement ont déjà été destinataires de précisions sur le déroulement de ces tests. Une page dédiée sur [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr/) donne également des informations sur ces tests ainsi que sur les modalités pour renseigner les résultats. L'inspection pédagogique incite fortement, les équipes qui souhaitent réaliser ces tests, à les inscrire dans le cadre d'un projet plus large, partagé collectivement et qui cherche à engager les élèves dans la pratique physique sans porter la focale sur des pratiques discriminatoires.

Un temps d'information/formation sera proposé lors d'un webinaire **le jeudi 25 septembre de 16h00 à 17h30** aux chefs d'établissement accompagnés du coordonnateur (ou d'un autre enseignant de l'équipe EPS).

L'enquête savoir nager : un appui pour aider à la mise en œuvre de cet enseignement aux enjeux primordiaux

Cette enquête académique conçue par l'inspection avec l'appui du service régional académique des études et des statistiques (Sraes) du rectorat concerne l'ensemble des écoles, collèges et lycées. Diffusée au mois d'avril 2025, elle est clôturée. L'objectif est sa reconduction annuelle. Les résultats vous parviendront prochainement.

L'intérêt est quadruple :

- Favoriser l'accompagnement des pratiques pédagogiques des professeurs des écoles et des professeurs d'EPS en lien avec les résultats observés.
- Aider à la mise en œuvre de cet enseignement en identifiant les modalités d'enseignement favorisant la réussite des élèves.
- Permettre une organisation concertée de l'occupation des bassins entre les écoles, collèges, lycées et les directeurs de bassin et une meilleure gestion des moyens.
- Alimenter les échanges avec les services de la DRAJES qui déploient des dispositifs sur le périscolaire (dispositif « Aisance aquatique » ou « J'apprends à nager ») pour assurer la continuité des apprentissages.

La santé mentale des élèves : grande cause nationale 2025 pour l'équilibre de nos jeunes

La circulaire de rentrée signale que l'école doit offrir « un cadre propice à l'épanouissement de chaque élève/tous les élèves » et ainsi « contribuer à la santé et au bien-être des élèves ». Or, différentes études disponibles sur la page [eduscol dédiée](#), notent une dégradation de cette santé mentale chez les élèves. En agissant sur les compétences psychosociales de manière intégrée aux apprentissages moteurs, l'EPS et l'A.S. ont la possibilité de contribuer à la santé mentale des élèves. Il s'agit alors de permettre aux élèves d'acquérir des ressources psychologiques (estime de soi, optimisme, persévérance...), d'apprendre à identifier, explorer et maîtriser leurs émotions, de faciliter l'intégration des élèves dans un collectif, de donner le goût de la pratique physique. De manière complémentaire, les actions s'inscrivant dans la démarche de l'école promotrice de santé <https://intranet.ac-amiens.fr/epsa.html> entrent en cohérence avec cet objectif.

Label génération 2030 : un nouveau label pour témoigner de l'engagement sportif des établissements

Ce label porte une ambition renouvelée : celle d'une démarche de « pratique physique augmentée » c'est-à-dire une approche du sport plus variée, plus adaptée au contexte et à l'environnement, plus régulière et plus accessible. La circulaire académique vous parviendra ultérieurement.

Donner le goût de la pratique physique aux élèves, développer leur motricité, leur donner les moyens d'acquérir une autonomie quant à leur pratique sportive, agir favorablement sur leur motivation et leur confiance en eux représentent des enjeux importants que la profession doit continuer de se saisir pleinement. Les approches pédagogiques ad hoc au cœur de la leçon d'EPS doivent nécessairement entrer également en cohérence avec les actions menées à l'échelle des établissements scolaires.

Nous vous adressons toute notre confiance pour promouvoir ces orientations auprès de vos élèves. L'inspection pédagogique régionale EPS vous souhaite une excellente rentrée 2025.



Coralie ALEXANDRE



Sébastien JIMENEZ



Antoine MEATS